

PLAN DE SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE

Les recommandations du SYDER pour une maîtrise de l'énergie



Appel à la sobriété énergétique

Face à la flambée des prix de l'énergie, les collectivités territoriales vont être amenées à s'organiser pour faire des économies et tendre vers de nouvelles pratiques de consommations énergétiques. C'est dans cette perspective que le Président du SYDER, Malik Hechaïchi, a lancé **un appel**, aux **communes volontaires** du territoire, à la **sobriété énergétique**. A travers cet appel, le Président a énoncé **un certain nombre de mesures d'urgence et d'actions** mises en place par le SYDER pour **accompagner les collectivités qui le souhaitent à s'engager dans la sobriété et maîtrise énergétique**.

Extrait:

"La crise énergétique, inédite, violente et sans précédent que nous traversons, fragilise et déstabilise l'équilibre de nos communes petites et grandes. Les obligeant à augmenter leur fiscalité, à couper certaines dépenses de leur budget et à fermer des bâtiments publics trop énergivores, et demain peut-être même des services publics essentiels.

Dans un tel contexte, le SYDER qui est l'autorité organisatrice des énergies sur le territoire rhodanien, lance **un APPEL à la responsabilité et à la sobriété énergétique** à destination de l'ensemble des collectivités de son périmètre.

Si le SYDER mène déjà un certain nombre de projets et d'actions en faveur de la maîtrise et de l'efficacité énergétique à travers le développement des énergies renouvelables, la Démarche Performancielle ou encore le groupement d'achat d'électricité, il apparaît que face à l'urgence que nous traversons, nous devons impérativement changer de paradigme et reconsidérer nos modes de consommations énergétiques.

Dès lors, le SYDER s'engage à accompagner dès à présent toutes communes et collectivités volontaires de son territoire à travers des mesures concrètes et d'urgence à impact immédiat pour limiter leurs dépenses et consommations énergétiques.

Parmi ces mesures, le SYDER préconise à ces communes volontaires :

- **La coupure de l'éclairage public** à partir de 20 heures ou 22 heures, selon le souhait de la commune, et jusqu'à 5 ou 6 heures du matin, en installant gratuitement des horloges astronomiques pour le compte des communes ayant intégré la Démarche Performancielle de l'éclairage public.
- **L'extinction, au moins temporairement, des façades des bâtiments publics et l'éclairage** décoratif dès à présent
- **L'abaissement des températures** dans les équipements publics notamment dans les bâtiments publics à 19° mais aussi dans les piscines à 26°
- **La promotion des démarches écoresponsables** notamment en matière d'achat mais aussi d'usage numérique, de pratiques et usages professionnels

Le SYDER diffusera **un plan de sobriété énergétique sous la forme d'un vade-mecum** qui détaillera l'ensemble de ces préconisations et recommandations à destination des communes.

Parallèlement à ces mesures d'urgence, le SYDER **s'engage à accélérer et à massifier ses projets d'énergies renouvelables et ses projets de maîtrise énergétique** qui sont eux aussi **une réponse efficace à cette crise énergétique** et assurément à la crise environnementale.

Dès lors, le SYDER s'engage à :

- **Développer les premières briques de la plateforme énergétique** dès 2023 visant à mieux connaître et maîtriser les consommations énergétiques.
- **Constituer une task force d'économies de flux** qui pourront intervenir à la demande des communes membres pour travailler rapidement et gracieusement sur la **rénovation énergétique en priorisant les bâtiments énergivores**
- **Massifier l'énergie solaire sur son territoire à travers l'AMI PUISSANCE** qui permettra de produire 1GWc d'énergie photovoltaïque sur son territoire et de faire du **Rhône un territoire d'excellence énergétique.**
- **Accompagner le développement de la mobilité électrique** pour que, d'ici 2025, **1133 points de charge publics et privés soient installés sur le Rhône.**

- **Développer les chaufferies biomasses et réseaux de chaleur** pour des systèmes de chauffe plus responsables et moins énergivores.
- **Relayer, promouvoir toutes les actions qui contribuent à la réduction des consommations énergétiques** et les empreintes carbone tant au niveau des entités publiques, que du monde économique et artisanal, des particuliers, du tissu associatif, etc.
- **Accompagner le développement structurel des filières** de l'énergie renouvelable et locale à l'échelle de son territoire

Par ailleurs, parce que le SYDER est un **organisme solidaire** de ses collectivités membres, il s'engage à **créer un fonds d'urgence et de soutien** pour 2023 et à prendre des mesures exceptionnelles pour alléger les charges de ses communes membres les plus en difficulté.

Enfin, il est indéniable que les collectivités et les syndicats d'énergie, comme le nôtre, ne pourront en aucun cas faire face à cette crise, seuls.

Dès lors, nous appelons **l'État à s'engager et à se mobiliser** pleinement dans la mise en place de dispositifs d'aides et d'accompagnement pour encourager toutes les communes (petites et grandes) à se tourner vers des équipements innovants ou des installations vertueuses écologiquement et économiquement. **Il en va du maintien d'un grand nombre de services publics locaux auxquels nous sommes tous très attachés.**

Les temps, que nous traversons, sont graves, cette crise ne fait que commencer ; mais ensemble nous parviendrons à la surmonter.

Elle doit être ce **signal d'alerte** dont nous devons nous saisir pour préparer la mutation du secteur, pour reprendre en main **notre destin et notre souveraineté énergétique !** Cette crise doit être le moteur pour inventer nos lendemains !"

**Malik HECHAÏCHI, Président du SYDER, appel prononcé
lors du Comité syndical du 20 septembre 2022**

De l'intérêt d'un plan de sobriété énergétique : pour une consommation raisonnée et maîtrisée des énergies

Le SYDER, l'acteur public des problématiques énergétiques sur le territoire rhodanien, a établi une liste de **recommandations**, à court et moyen terme, à destination des collectivités volontaires du département pour les encourager à tendre vers de **nouvelles pratiques et consommations énergétiques, plus sobres et plus responsables**.

Il s'agit ici d'une liste de suggestions et de préconisations non exhaustives qui visent à **réduire les consommations et dépenses énergétiques** des collectivités qui souhaitent s'engager dans cette démarche.

La gestion à court terme de cette crise énergétique devra s'articuler avec la **mise en œuvre de solutions à moyen terme**, permettant de s'engager dans une démarche de sobriété pérenne et répondant à des objectifs nationaux (investissements plus lourds dans les infrastructures, formations, atteinte des objectifs fixés par le Décret Tertiaire, décret BACS, ...).

Cependant, l'efficacité de cette démarche dépendra des conditions de sa mise en œuvre : mobilisation, sensibilisation, communication et formation seront primordiales.

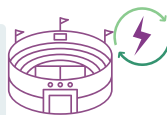
BÂTIMENTS PUBLICS



ACTIONS À COURT TERME

<u>RECOMMANDATION</u>	<u>DESCRIPTION</u>
Installer des dispositifs de régulation des températures dans les bâtiments et vérifier leur bon fonctionnement	
Régler les températures de chauffe	<ul style="list-style-type: none"> • A 22° dans les bâtiments accueillant des publics vulnérables (crèches, EHPAD, ...); • A 19° pour les bâtiments occupés, voire 18° lors des pics de consommation • A 17° pour les salles occupées de façon intermittente (salles de réunion par exemple); • A 16°, lorsque le bâtiment est inoccupé entre 24 et 48h; • A 8° maximum, lorsque l'inoccupation dépasse 48h;
Interdire l'usage de chauffage d'appoint	
Chauffer uniquement les pièces occupées	
Optimiser l'utilisation des bâtiments publics	Concentrer et densifier les présences sur un nombre limité de bâtiments voire fermer ponctuellement l'accès à certains bâtiments publics
Réduire la saison de chauffe	De la fin des vacances de Toussaint au début des vacances de Pâques
Eteindre les ballons d'eau chaude alimentant éviers et lavabos	
Réduire la puissance de la VMC en période d'inoccupation	

BÂTIMENTS ENERGIVORES



ACTIONS À COURT TERME

<u>RECOMMANDATION</u>	<u>DESCRIPTION</u>
PISCINES PUBLIQUES	
Optimiser l'utilisation des bassins	<ul style="list-style-type: none"> • Fermer les bassins extérieurs en dehors de l'été • Fermer les bassins intérieurs lors de pics de froid (en veillant à ne pas remettre en cause les objectifs du « bien nager »)
Baisser la température des bassins	<ul style="list-style-type: none"> • De 28° à 26° • Inciter les publics à l'utilisation d'équipement en néoprène
Réduire voire suspendre les séances « bébés nageurs »	Lors des périodes de froid
Fermer ponctuellement l'équipement ou prolonger sa durée de fermeture annuelle	
EQUIPEMENTS SPORTIFS	
Installer des dispositifs de régulation des températures dans les bâtiments et vérifier leur bon fonctionnement	
Baisser les températures de chauffage et réduire la durée de chauffe des équipements	14° en période d'occupation (hors accueil de public vulnérable) 8° en période d'inoccupation
Décaler certaines manifestations sportives en dehors des pics de consommation	
Limiter les entrainements lors des pics de consommation	
Eteindre les ballons d'eau chaude alimentant éviers et lavabos	
Limiter l'accès aux vestiaires et aux douches	
Décaler les activités sportives extérieures se déroulant en nocturne pour limiter l'éclairage	

BÂTIMENTS CULTURELS

Installer des dispositifs de régulation des températures dans les bâtiments et vérifier leur bon fonctionnement	
Fermer ponctuellement les équipements culturels énergivores / ou regrouper les activités et services dans un seul et même lieu	
Régler les températures de chauffe à 19°	8° en période d'inoccupation
Ne pas louer les salles des fêtes pendant l'hiver	

BÂTIMENTS PUBLICS



ACTIONS À MOYEN TERME

CONSOMMATION

Déployer un logiciel de suivi des consommations énergétiques des bâtiments et de télégestion des chaufferies	<p>Le SYDER va poser, dès 2023, les jalons d'une plateforme énergétique visant à mieux connaître et maîtriser les consommations énergétiques des bâtiments.</p>
Analyser les profils quotidiens de consommation pour cibler les fermetures ponctuelles des bâtiments selon leur utilisation	
Vérifier les besoins en puissance électrique des bâtiments et ajuster les abonnements	
Mettre en place des contrats de performance pour la maintenance des chaufferies	
Réaliser des achats groupés d'énergies et d'équipements techniques	<p>Les communes ont la possibilité d'intégrer les marchés groupés d'achat d'électricité du SYDER.</p> <p>Le SYDER a lancé, à l'été 2022, un marché d'achat de capteurs permettant d'équiper les bâtiments et suivre en temps réel leurs consommations.</p>

RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

Diagnostiquer les bâtiments pour prioriser les rénovations thermiques à entreprendre

Chercher et supprimer les fuites d'air de l'enveloppe du bâtiment (via des tests d'étanchéité à l'air par exemple)

Isoler tous les éléments composant les systèmes de chauffage (calorifugeage des réseaux, désembouage, isolation des chaudières et ballons d'eau chaude)

Rendre obligatoire l'affichage du calcul du coût énergétique sur 10 ans selon les process et matériaux choisis en phase de consultation pour les projets de construction et de réhabilitation

Etablir un Schéma Directeur Immobilier Energétique

Le SYDER va constituer une task force d'économistes de flux qui pourront intervenir gracieusement à la demande des communes membres pour les accompagner sur la rénovation énergétique de leurs bâtiments.

DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Mettre en place des protections solaires passives avec des panneaux PV utilisés en casquette sur les façades orientées Sud

Développer les énergies renouvelables : unités de méthanisation territoriales, réseaux de chaleur, installations photovoltaïques en autoconsommation, chaleur renouvelable et/ou de récupération

Les services du SYDER se tiennent à la disposition des communes souhaitant identifier des potentiels photovoltaïques ou en réseaux de chaleur.

Ils les accompagneront dans la massification de la production d'électricité photovoltaïque (via l'AMI Puissance) et le développement de la chaleur renouvelable (via le Contrat Chaleur Renouvelable).

Le renforcement de ses équipes lui permettra d'étudier et développer des projets de méthanisation, hydrogène.

USAGES DE L'ELECTRICITÉ



<u>RECOMMANDATION</u>	<u>DESCRIPTION</u>
<p>Relamping des bâtiments en LED et remplacement des interrupteurs par des détecteurs de présence dans les espaces communs</p>	
<p>Mettre en place une gestion automatisée des prises électriques pour couper l'intégralité des appareils en veille (informatique, copieurs, ...)</p>	
<p>Equiper chaque poste de travail avec une multiprise équipée d'un interrupteur</p>	
<p>Limiter les consommations électriques sur les heures de pic de consommation en les différant (ne pas recharger de voiture électrique aux heures de pic par exemple, ...)</p>	
<p>Arrêter les distributeurs de boissons/café hors occupation, avec une horloge sur prise</p>	
<p>Réglages de la climatisation</p>	<ul style="list-style-type: none"> • A 26° minimum en période d'occupation ; • Entre 18° et 27° dans les locaux de serveurs informatiques ; • Arrêt de la climatisation dans les locaux des répartiteurs (switch)
<p>Synchroniser l'extinction générale de l'éclairage intérieur en soirée</p>	<p>Lors de la mise en route de l'alarme par exemple</p>

USAGES DU NUMÉRIQUE

<u>RECOMMANDATION</u>	<u>DESCRIPTION</u>
Arrêt des répartiteurs (ou switch) en dehors des périodes d'occupation	
Paramétrage des copieurs en Noir & Blanc par défaut	
Imposer la mise en veille automatique des photocopieurs	Au bout de 5 minutes d'inutilisation et lors des périodes d'inoccupation
Favoriser l'achat de copieurs moins consommateurs en énergie et encre	
Créer et utiliser une signature électronique allégée pour l'envoi de mails en interne	
Réaliser des mesures de consommation d'énergie du matériel informatique	
Assurer une fin de vie durable du matériel informatique	

ÉCLAIRAGE PUBLIC

<u>RECOMMANDATION</u>	<u>DESCRIPTION</u>
<p>Programmer une plage d’extinction nocturne, à partir de 20h ou 22h et jusqu’à 5h ou 6h du matin*</p>	<p>Le service maintenance se tient à la disposition des communes pour les accompagner dans cette démarche</p>
<p>Eteindre l’éclairage décoratif des monuments/façades des bâtiments</p>	
<p>Intégrer la démarche performancielle de l’éclairage public lancée par le SYDER</p>	<p>La Démarche performancielle vise à convertir massivement l’éclairage public en LED et de rationaliser la couverture en éclairage des territoires. Une étude fine sera réalisée à l’échelle de la commune et définira les besoins en éclairage, par secteur.</p> <p>Une gestion intelligente de l’éclairage public sera mise en place afin de d’ajuster en temps réel l’intensité des points lumineux et détecter automatiquement les pannes</p> <p>Les services du SYDER se tiennent à la disposition des communes pour leur présenter la démarche et ses intérêts.</p>
<p>Décorations de Noël</p>	<p>Choisir des illuminations LED</p> <p>Réduire les plages de fonctionnement</p>

*Le SYDER rappelle que les choix d’une commune en matière d’éclairage public sont définis **par le conseil municipal et mis en œuvre par un arrêté municipal au titre des pouvoirs de police du maire** (article L. 2212-2 cgct). Aussi, le SYDER ne pourra en aucun cas **être tenu pour responsable** en cas d’accident de la circulation impliquant des véhicules ou des personnes, et qui serait lié à un choix d’abaissement, d’extinction ou tout autre modification de l’éclairage public de la commune. Toutefois, le Syndicat reste à la disposition des communes pour l’aider à choisir la meilleure solution pour réduire sa facture énergétique tout en préservant la sécurité de leurs administrés.

MOBILITÉS



<u>RECOMMANDATION</u>	<u>DESCRIPTION</u>
Suivre le parc automobile et favoriser l'utilisation de véhicules adaptés aux usages et faibles en émissions.	
Mettre en place des cartes personnelles par véhicules pour suivi carburant et kilométrique	
Mettre à disposition des vélos de service (avec ou sans assistance électrique)	
Mettre à disposition un système de mise en relation d'autopartage	
Mettre à disposition des calculateurs de mobilité afin de montrer les dépenses et les avantages économiques de chaque type de mobilité pour venir au travail	
Mettre en place le Forfait Mobilités Durables	
Elaborer un Plan de mobilité Administration	Pour les collectivités/entreprises dont l'effectif dépasse 100 employés/agents
Prendre en charge l'entretien des vélos personnels des agents par la collectivité si usage pour les déplacements professionnels/trajets domicile-travail	

<p>Promouvoir la mobilité électrique</p>	<p>Les services du SYDER se tiennent à disposition des communes adhérentes pour les accompagner dans l'installation de bornes de recharges pour véhicules électriques</p>
---	---

ACTIONS À MOYEN TERME

<p>Réaliser un schéma directeur cyclable, améliorer les infrastructures cyclables, mettre en avant les associations cyclables</p>	
<p>Mettre en place une limitation à 30km/h en zone urbaine pour sécuriser les déplacements doux</p>	

COMMUNICATION / SENSIBILISATION



<p><u>RECOMMANDATION</u></p>	<p><u>DESCRIPTION</u></p>
<p>Informer de manière hebdomadaire les usagers des bâtiments sur les consommations d'énergie</p>	
<p>Sensibiliser et former les agents aux écogestes et à l'éco-conduite</p>	<p>Utilisation de la ventilation et du chauffage, veille des appareils, utilisation de l'ascenseur</p>
<p>Adapter les vêtements portés en intérieur : porter des vêtements chauds l'hiver</p>	
<p>Définir un référent sobriété dans chaque bâtiment</p>	<p>Il centralisera les remontées de dysfonctionnements et sera une personne ressource pour la transmission d'informations</p>